

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PRÉAVIS N° 07/2023

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DU PONT ET DE L'ESTACADE DES LUGES, ASSAINISSEMENT DE LA CHAUSSÉE ET CONSOLIDATION DU GLISSEMENT, RC 763 SORTIE D'EPESSES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Finances (CoFin) s'est réunie le 11 septembre 2023 pour l'étude du préavis cité en titre. Elle remercie le Municipal Jean-Christophe Schwaab et monsieur Pascal Favey pour les compléments d'information qui nous ont été fournis lors de cette séance et les échanges subséquents.

1. Contexte et objet de la demande

Ce préavis demande un crédit pour réaliser la réfection du pont et la consolidation de la route à la sortie d'Epesses. Il s'agit de la route cantonale en traversée de village : le panneau de limitation de la zone village étant situé juste après le pont dans l'objet du préavis. En conséquence, la charge d'entretien de cette route revient à la commune, mais le canton soutient les travaux selon différentes subventions.

2. Priorisation de l'investissement

Dans sa communication 01/2023 « Plan directeur des routes – Etat d'avancement du dossier », la Municipalité a présenté une évaluation générale de l'état des routes et les critères de priorisation qu'elle entend suivre pour déterminer la priorité et la temporalité des investissements nécessaires pour les travaux d'entretien des routes importants.

En cela, l'objet répond à plusieurs de ces critères de priorisation :

1. L'état du tronçon est considéré comme dans un état critique. En particulier, la déformation du tronçon lié au lent glissement du terrain a déjà été observée depuis 2015. En raison de l'état de corrosion avancé du pont, des étais ont été mis en place pour renforcer la structure actuelle en attendant des travaux plus conséquents.
2. Le tronçon de route est très fréquenté.
3. Le tronçon de route n'est pas impacté par d'autres projets en cours (p.ex : routes autour du plateau de la gare soumise aux aller-retours des camions tant que le chantier n'est pas terminé)
4. Ce projet a été initié il y a déjà deux législatures et a été repris dans un état avancé par le Municipal en charge actuellement.

A noter que la Municipalité avait inscrit cet objet dans le plan d'investissement depuis plusieurs années, et en particulier lors de la dernière communication 07/2022 – plan des investissements.

Enfin, la CoFin remarque qu'un autre objet au plan des investissements prévoyait des travaux de séparations des eaux usées et eaux claires dans le même secteur. L'opportunité de réaliser ces objets simultanément permet de limiter l'impact sur la circulation routière, mais ne présente pas d'avantage financier. En outre, après investigation par caméra de l'état des canalisations, la Municipalité a établi que les travaux nécessaires seront mineurs et les coûts seront intégrés dans le budget 2024 : ils ne feront pas l'objet d'un préavis spécifique.

3. Coûts

Le budget a été établi sur la base d'un appel d'offre et le montant global est un peu plus élevé que ce qui était envisagé au plan des investissements (CHF 2'000'000, dont 800'000 de subventions). La CoFin a pu obtenir des éléments plus détaillés sur les coûts des travaux et ceux-ci reflète bien.

Le choix de la méthode de stabilisation du glissement (pieux forés) expliquée dans le préavis génère un surcout, non chiffré, relativement à l'autre méthode initialement envisagée (micro-pieux). Comme expliqué dans le préavis, cette méthode donne un résultat satisfaisant sur la partie amont de la route depuis déjà 30 ans, soit la durée d'amortissement comptable envisagé dans ce préavis. En outre, elle rend obsolète le besoin d'analyse complémentaire que demandait le canton pour la méthode des micropieux.

Différents surcoûts supplémentaires ont été nécessaires pour l'obtention des subventions (analyse du géotechnicien, revêtement anti-bruit pour la situation « traversée de village »).

Le projet intègre une marge d'incertitude de 10% sur les coûts de génie civil, soit d'environ CHF 200'000.-

Les subventions envisagées ont été estimées sur la base des indications du canton des proportions des coûts que le Canton subventionne.

Les coûts de dédommagement des vigneron n'ont pas été intégré dans le coût d'investissement présenté. Selon nos estimations et les échanges avec la Municipalité, ce montant ne devrait pas être significatif sur l'ensemble du projet.

Enfin, la CoFin note que dans le budget annexé, la TVA envisagée est de 7.7% au lieu de 8.1% lorsque les frais principaux seront facturés. Cette différence représente environ CHF 10'000.- sur le budget global.

4. Position de la commission des finances

La CoFin a été convaincue de la priorisation que la Municipalité donne aux travaux de réfection de ce tronçon de route.

Concernant les coûts, la CoFin soutient la Municipalité sur son choix plus honoreux de la solution des pieux forés pour la stabilisation, dans la mesure où elle devrait s'avérer plus intéressante financièrement à long terme pour la Commune.

La CoFin est alignée avec le choix d'intégrer la compensation viticole dans le budget courant 2024 au vu de la nature des coûts et des montants attendus, même si ils auraient aussi pu être intégrés dans le coût du projet à amortir.

Enfin, concernant la différence de TVA, au vu des montants totaux arrondis et du montant prévu pour les divers et imprévus, la CoFin ne propose pas d'amendement au montant demandé par la Municipalité.

5. Conclusions

Fort de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal de Bourg-en-Lavaux d'accepter le préavis n°07/2023 tel que présenté:

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du pont et de l'estacade des Luges et de l'assainissement de la chaussée à Epresses ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- TTC ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 3'000'000.- TTC lié aux travaux de réfection du pont et de l'estacade des Luges et de l'assainissement de la chaussée par la subvention cantonale estimée à CHF 800'000.- et le solde de CHF 2'200'000.- par un montant de CHF 74'000.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2025.

Bourg-en-Lavaux le 15 Septembre 2023

La Commission des finances :

Christian CURRAT

Anne BAEHLER BECH

Chantal OSTORERO

Nicolas POTTERAT
(rapporteur)

Olivier VELUZ